

3, rue du 24-Septembre  
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 54 50

f +41 32 420 54 51

secr.oej@jura.ch

## FORMULAIRE A REMPLIR POUR LA CONVERSION D'UN PARTENARIAT ENREGISTRÉ EN MARIAGE

*Demande d'exécution de la procédure de conversion d'un partenariat  
enregistré en mariage*

### Partenaire 1

Nom

---

Prénom(s)

---

Lieu et date :

---

**Signature manuscrite :**

---

### **Partenaire 2**

Nom

---

Prénom(s)

---

Lieu et date :

---

**Signature manuscrite :**

---

La conversion du partenariat enregistré en mariage n'a aucun effet sur le nom des partenaires, celui-ci ne peut être modifié que par la voie du changement de nom prévu par l'article 30 alinéa 1 du Code Civil suisse.

### **Partenaire 1**

Titre de civilité	
Prénom(s)	
Nom de famille	
Nom de célibataire	
Date de naissance (jj.mm.aaaa)	
Lieu et pays de naissance	
Lieu et date du partenariat enregistré	
Nationalité ou canton d'origine	
Adresse	
Code postal	
Localité	
Numéro de téléphone	
Adresse e-mail	

## Partenaire 2

Titre de civilité	
Prénom(s)	
Nom de famille	
Nom de célibataire	
Date de naissance (jj.mm.aaaa)	
Lieu et pays de naissance	
Lieu et date du partenariat enregistré	
Nationalité ou canton d'origine	
Adresse	
Code postal	
Localité	
Numéro de téléphone	
Adresse e-mail	



**Nous souhaitons un rendez-vous à l'Office de l'état civil pour effectuer la déclaration de conversion.**



**Nous souhaitons effectuer la déclaration de conversion dans le cadre d'une cérémonie de mariage** (cérémonie dans la salle des mariages, en présence de deux témoins).

L'office de l'état civil du Jura prendra contact avec vous pour la suite de la procédure et pour vous communiquer la date du rendez-vous et le cas échéant celle de la célébration.

Si vous ne parlez pas et ne comprenez pas le français, vous devrez être accompagné-e-s par un-e traducteur-trice compétent-e, muni-e également d'une pièce d'identité (passeport ou carte d'identité) valable.

Ce-tte dernier-ère ne devra être ni un membre de vos familles, ni votre conjoint-e, ni votre curateur.

Les frais et les émoluments liés à la procédure (entre 75 et 400 francs) devront être réglés, en espèces ou au moyen d'une carte de crédit à l'office de l'état civil lors des formalités.

Les autorités de l'état civil ne peuvent en aucun cas être tenues responsables des engagements pris par les partenaires à l'égard de tierces personnes avant toute confirmation écrite de l'office de l'état civil.

\*\*\*\*\*

## **Documents à joindre au formulaire pour chacun-e des partenaires :**

- Attestation de domicile établie depuis moins de 6 mois par la commune de domicile ;
- Copie d'une pièce d'identité (passeport ou carte d'identité) en cours de validité.